

TARIFS 2026-2027

PRATIQUES COLLECTIVES

	Saint-Germain-en-Laye	Hors Saint-Germain-en-Laye
Frais de dossier	40 €	40 €
Pratiques collectives hors cursus (sous conditions du règlement des études) (dans la limite des places disponibles selon la pratique ou discipline demandée)		
Pratiques collectives : - Orchestres (symphonique, harmonique ou à cordes), Musique de chambre - Ateliers Jazz, Big-Band, Atelier d'improvisation - Atelier percussions du monde - Chœur, Atelier Lyrique - Pratique théâtre ou danse - amateur adulte	255 €	500 €

THÉÂTRE

	Saint-Germain-en-Laye	Hors Saint-Germain-en-Laye
Frais de dossier	40 €	40 €
Parcours Théâtre		
Initiation 1 et 2 et de Pré-Cycle 1 et 2 (à partir de la 6 ^{ème})	332 €	535 €
1 ^{er} Cycle	510 €	1137 €
2 ^{ème} Cycle (B.E.T.)	561 €	1183 €
3 ^{ème} Cycle Amateur (C.E.T.)	612 €	1230 €
3 ^{ème} Cycle Spécialisé (D.E.T.)	663 €	1275 €
Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) - en partenariat avec le CRR de Versailles Grand Parc	714 €	714 €

DANSE (classique et/ou contemporaine)

	Saint-Germain-en-Laye	Hors Saint-Germain-en-Laye
Frais de dossier	40 €	40 €
Parcours Danse		
Eveil (5 ans - Grande Section de maternelle)	230 €	459 €
Initiation 1 et 2 (6 à 7 ans)	332 €	535 €
1 ^{er} Cycle - 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	510 €	1137 €
1 ^{er} Cycle - 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année	561 €	1183 €
2 ^{ème} et 3 ^{ème} Cycle amateur (C.E.C.)	612 €	1230 €
Handidanse (sous condition du règlement des études, pas de frais de dossier)	102 €	102 €

MUSIQUE

	Saint-Germain - en-Laye	Hors Saint-Germain -en-Laye
Frais de dossier	40 €	40 €
1 - Parcours Éveil et Tremplin		
Eveil musical (5 ans - Grande section de maternelle)	230 €	459 €
Initiation Formation Musicale (6 ans) et Ateliers Découverte Instrumentale (ADI)	255 €	485 €
2 - Parcours instrumental ou vocal		
Chant ou instrument, 1 ^{er} Cycle ; Pré-Maîtrise et Maîtrise : - 30' de cours individuel ou 40' d'ateliers vocaux par 2 élèves (sauf pré-maîtrise) - Formation musicale obligatoire - Pratique collective obligatoire selon niveau et discipline	510 €	1 137 €
Chant ou instrument, 2 ^{ème} Cycle (B.E.M.) : - 45' de cours individuel - Formation musicale obligatoire - Pratique collective obligatoire	561 €	1 183 €
Chant ou instrument, 3 ^{ème} Cycle Amateur (C.E.M.) : - 1h00 de cours individuel - Formation musicale obligatoire - Pratique collective obligatoire	612 €	1230 €
Chant ou instrument, 3 ^{ème} Cycle Spécialisé (D.E.M.) : - 1h00 de cours individuel - Formation musicale obligatoire - Pratique collective obligatoire	663 €	1 275 €
Discipline instrumentale ou vocale supplémentaire (2 ^{ème} dominante) - A partir du 2 ^{ème} cycle de la 1 ^{ère} dominante	+ 306 €	+ 306 €
3 - Parcours personnalisé (NON diplômant)		
Pratique instrumentale ou vocale individuelle (30' cours) : <i>Réservé aux adultes en activité (emploi ou études) dès 18 ans (sous réserve de place disponible dans la discipline demandée)</i>	459 €	918 €
Formation Musicale et Culture : - F.M., F.M. Chant, F.M. Jazz, Écriture, Analyse, Histoire de la musique, Histoire Chanteur, Lied et Mélodie, M.A.O.	255 €	500 €

LOCATIONS D'INSTRUMENTS (paiement par chèque à l'ordre de : Régie CRD)

Location d'un instrument par le CRD	un trimestre	71 €
	un semestre	143 €
	Année scolaire (septembre à juin)	204 €
Un prêt gratuit est accordé pour la 1 ^{ère} année de pratique instrumentale		

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS DES ARTS DE LA SCÈNE (CHORAS)

*Montant s'additionnant selon le nombre de spécialités CHORAS suivies.

	Saint-Germain- en-Laye	Hors Saint-Germain- en-Laye
Frais de dossier	Néant	Néant
Cursus CHORAS - ouvert de la 6^{ème} à la 3^{ème} au Collège Claude-Debussy		
- Cursus CHORAS option Musique (CHAM) Spécialité Instrument, Création Sonore ou Maîtrise	200 €*	200 €*
- Cursus CHORAS option Danse (CHAD)	200 €*	200 €*
- Cursus CHORAS option Théâtre (CHAT)	200 €*	200 €*

1) Les frais de scolarité comprennent :

- des frais de dossier qui sont à multiplier, le cas échéant, par le nombre de spécialités demandées (musique, danse ou art dramatique) mais pas par discipline (p. ex. pas pour deux instruments). Non remboursables, ces frais de dossier resteront définitivement acquis à la Ville quel que soit le résultat de la demande d'admission.
 - des droits de scolarité variables selon les disciplines et les cursus choisis (se référer au tableau des tarifs ci-dessous).
- 2) Le paiement des droits de scolarité peut s'effectuer soit en totalité à réception de la facture, soit en six fois par prélèvement automatique (de novembre à avril - à demander lors de l'inscription).
 - 3) BOURSES : Le Ministère de la Culture propose chaque année une bourse d'études aux élèves de cycle spécialisé, sous condition de ressources. Les renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction dans le courant de l'année. Les étudiants en CPES sont éligibles aux bourses du CROUS.
 - 4) PASS CULTURE ET PASS + : La Ville a adhéré au dispositif Pass Culture : les élèves de 15 ans et plus peuvent utiliser ce Pass pour acquitter tout ou partie leurs frais de scolarité. Le dispositif du Pass + du département des Yvelines permet également de s'acquitter de tout ou partie des frais de scolarité.
 - 5) Toute scolarité commencée est due en totalité dès la première semaine de cours. Pour les inscriptions prises après le 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours, les droits de scolarité seront portés à 50% du montant initial.